

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation :  
17 mai 2024

Date d'affichage :  
17 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

**Séance du 28 Mai 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST (arrivée à 19h50), Romain BELIGAT,

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h05), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

**AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT- Délibération n° 2024-29**

**Vu** la loi 82/213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de financer dans les meilleurs conditions les opérations d'aménagement du lotissement « Clos st Jean »,

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder une avance remboursable du budget principal au budget lotissement, année 2024, d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros). Elle sera portée au débit du compte 27938 « Autres créances immobilières » du budget principal et au crédit du compte 168741 « Autres dettes » du budget annexe : Lotissement Clos St Jean.

**Dit** que l'avance remboursable est prévue pour une durée de 1 an, toutefois, un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si la commune décide de mobiliser des finances externes.

**Donne** tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET

